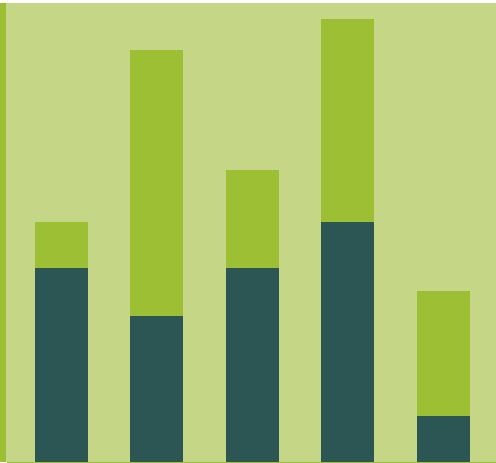




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

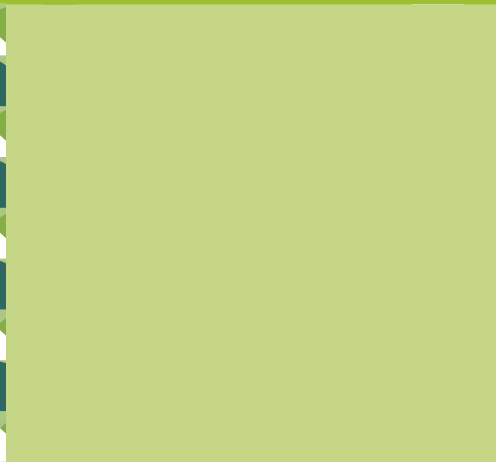
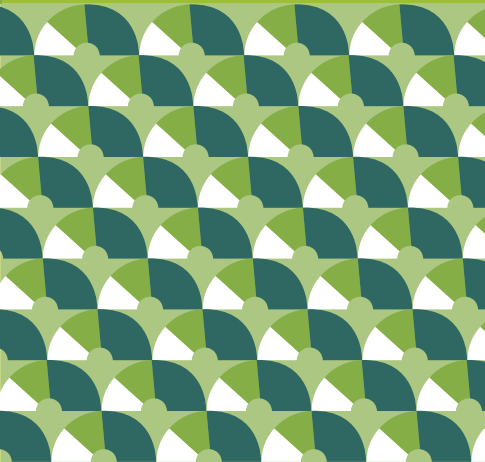
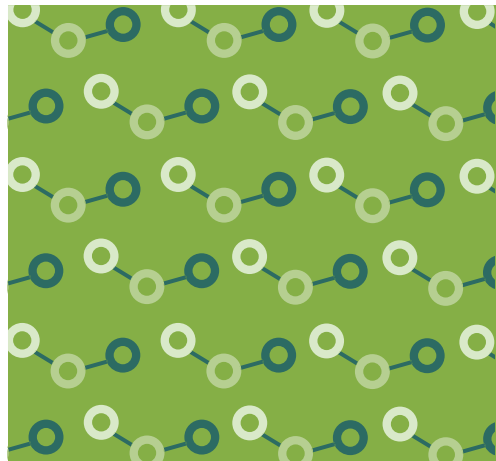
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## LES DOSSIERS

JANVIER 2022 N° 1

L'innovation dans les entreprises  
agroalimentaires entre 2016 et 2018





# L'innovation dans les entreprises agroalimentaires entre 2016 et 2018

**Anna Testas**

SSP – Bureau des statistiques des industries agricoles et agroalimentaires

## SOMMAIRE

- |     |   |      |  |
|-----|---|------|--|
| p.4 | RÉSUMÉ / ABSTRACT   | p.10 | Dans les IAA, une entreprise sur trois a coopéré pour innover  |
| p.5 | <b>INTRODUCTION</b>   | p.10 | Stratégies les plus fréquentes : qualité des produits, satisfaction des clients et recherche de nouveaux clients   |
| p.5 | Les IAA : 3 <sup>e</sup> secteur le plus innovant   | p.10 | La législation environnementale n'a pas d'impact sur l'innovation pour une majorité d'entreprises agroalimentaires |
| p.6 | Le secteur de fabrication de sucre, cacao, chocolat, café, thé, condiments, plats préparés et autres est le plus innovant                   | p.12 | La France en position intermédiaire dans l'industrie alimentaire   |
| p.7 | Davantage d'innovations dans les entreprises exportatrices  | p.13 | Le manque de personnel qualifié est le principal frein à l'innovation  |
| p.8 | Dans les IAA, les innovations en procédés portent surtout sur la production de biens et services, le marketing et l'organisation du travail | p.14 | <b>SOURCES ET MÉTHODOLOGIE</b>   |
| p.8 | Une entreprise agroalimentaire sur deux a obtenu des financements pour innover  | p.16 | <b>POUR EN SAVOIR PLUS</b>   |

## RÉSUMÉ

Sur la période 2016-2018, dans l'industrie agroalimentaire, les secteurs les plus innovants sont ceux de la fabrication de sucre, cacao, chocolat, café, thé, condiments, plats préparés et autres (ensemble dénommé « autres produits alimentaires »), de la fabrication d'aliments pour animaux, et de la transformation ou conservation de fruits et légumes. L'innovation est plus fréquente dans les industries agroalimentaires que dans les autres industries manufacturières (66 % contre 59 %). En revanche, dans le commerce de gros, les entreprises agroalimentaires innovent moins fréquemment que les autres entreprises (42 % contre 47 %). Dans l'industrie agroalimentaire, les innovations en procédés portent majoritairement sur la production

de biens et services, le marketing et l'organisation du travail. Près d'un tiers des entreprises de ce secteur d'activité ont coopéré pour innover, et près d'un quart avec un fournisseur ou un client. Interrogées sur leurs stratégies pour assurer leur performance économique, les entreprises innovantes dans l'agroalimentaire déclarent plus fréquemment que les autres vouloir introduire de nouveaux biens et services afin d'élargir leur gamme.

La législation environnementale n'a pas d'impact sur les activités d'innovation pour 62 % d'entre elles. Dans l'industrie agroalimentaire, la part d'entreprises innovantes au sens large recule légèrement sur la période 2016-2018, par rapport à 2014-2016.

---

## ABSTRACT

*Over the 2016-2018 period, in agrifood companies, the most innovative sectors are those of the manufacture of sugar, cocoa, chocolate, coffee, tea, condiments, prepared meals and others (together referred to as « other food products »), of the manufacture of animal feed and of the processing or preservation of fruits and vegetables. Innovation is more common in agri-food industries than in manufacturing industries (66 % versus 59 %). On the contrary, in the wholesale trade, agrifood companies innovate less frequently than other companies (42 % versus 47 %). In agri-food industries, process innovations mainly relate to the production of goods and services,*

*marketing and work organisation. Nearly a third of the agri-food companies have cooperated to innovate, and almost a quarter with a supplier or a customer. Asked about their strategies to ensure their economic performances, innovative companies in the agrifood industry more frequently than others want to introduce new goods and services in order to expand their product range.*

*Environmental legislation has no impact on their innovation activities for 62 % of them.*

*In the agrifood industries, the share of innovative companies in a broad sense fell slightly over the period 2016-2018 compared to 2014-2016.*

# INTRODUCTION

Entre 2016 et 2018, deux tiers des entreprises de 10 salariés ou plus (cf. Définitions) du secteur des industries agroalimentaires hors artisanat commercial ont innové au sens large (enquête CIS, cf. Sources et méthodologie). Elles ont ainsi introduit au moins une innovation en produits ou en procédés ou se sont engagées dans des activités d'innovation ou de recherche et développement (cf. Définitions). En outre, 32 % ont introduit

de nouveaux produits pour le marché. La définition de l'innovation au sens large et celle de l'innovation en procédés ont changé par rapport aux enquêtes précédentes, ce qui limite les possibilités de mesurer des évolutions. Néanmoins, sur la période 2016-2018, la part d'entreprises innovantes baisse légèrement dans les industries agroalimentaires comme dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

## Les IAA : 3<sup>e</sup> secteur le plus innovant

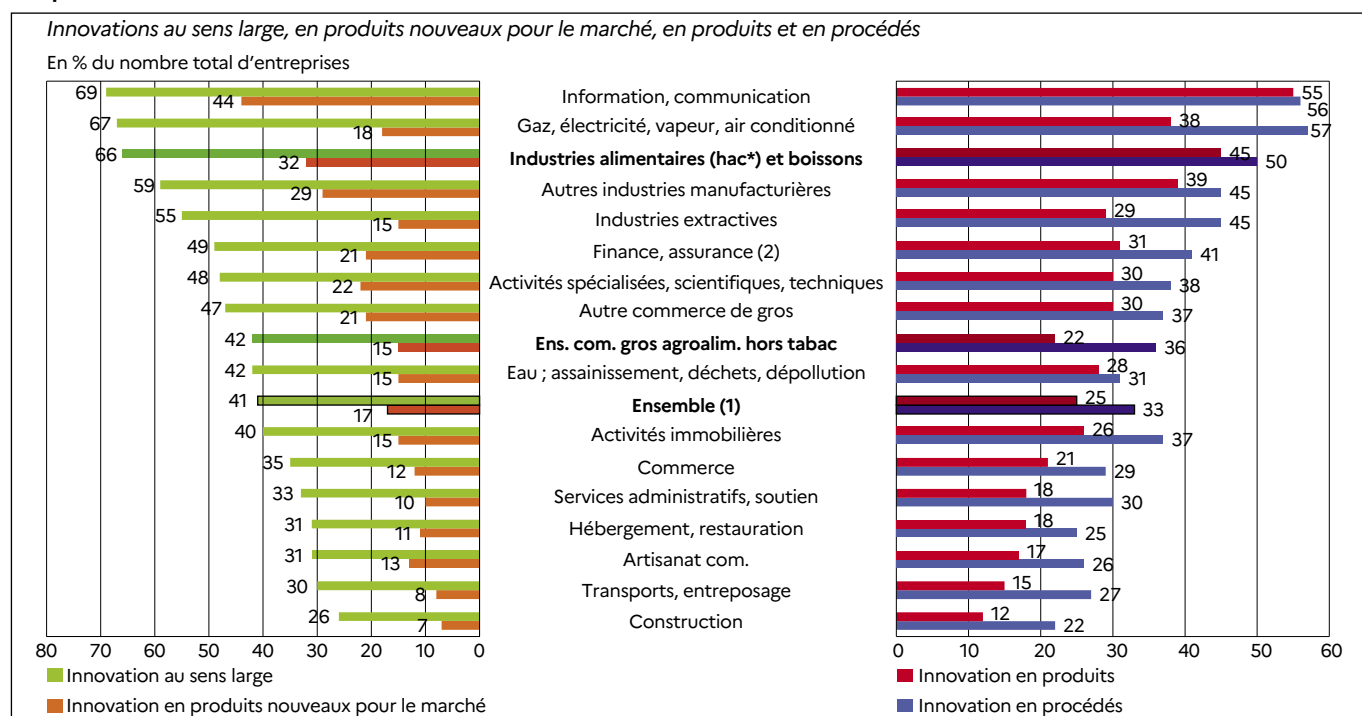
Avec deux tiers d'entreprises innovantes au sens large entre 2016 et 2018, les industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) représentent le troisième secteur le plus innovant après celui de l'information et de la communication, et celui du gaz, de l'électricité, de la vapeur et de l'air

conditionné (Graphique 1). Les IAA se situent légèrement au-dessus des autres industries manufacturières et extractives. Dans le commerce de gros, les entreprises agroalimentaires (cf. Définitions) innovent pour 42 % d'entre elles, légèrement moins que les autres entreprises de ce secteur (47 %).

Sur la période, la moitié des entreprises des secteurs des IAA ont innové en procédés, et 45 %

en produits (Graphique 2) dont un tiers en produits nouveaux pour le marché. Ce dernier taux est inférieur à celui du secteur de l'information et communication (44 %), mais supérieur à celui des autres secteurs de l'industrie manufacturière (29 %). Dans le commerce de gros, l'innovation en produits nouveaux pour le marché concerne 15 % des entreprises agroalimentaires contre 21 % pour les autres entreprises.

Graphiques 1 et 2  
Proportion de sociétés innovantes selon le secteur, entre 2016 et 2018



\* hac : hors artisanat commercial

(1) sections B à N (hors divisions 75 et 82) de la NAF rév. 2.

(2) y compris les holdings financières.

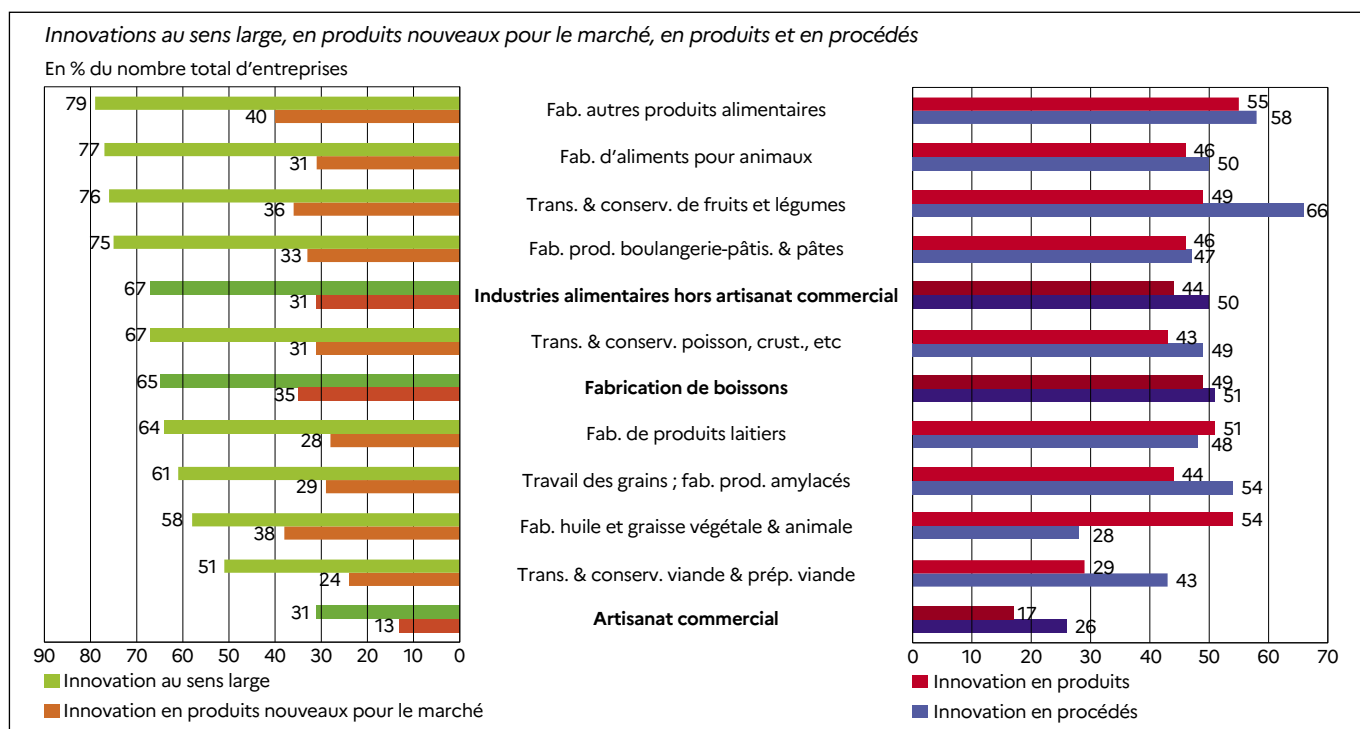
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Lecture : entre 2016 et 2018, 66 % des entreprises des industries alimentaires et boissons (hors artisanat commercial) ont innové au sens large.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

## Graphiques 3 et 4

### Proportion de sociétés innovantes, selon le type d'innovation et le secteur entre 2016 et 2018 Industries alimentaires (hac) et boissons



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Lecture : entre 2016 et 2018, 77 % des entreprises de fabrication d'aliments pour animaux ont innové au sens large.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

## Le secteur de fabrication de sucre, cacao, chocolat, café, thé, condiments, plats préparés et autres est le plus innovant

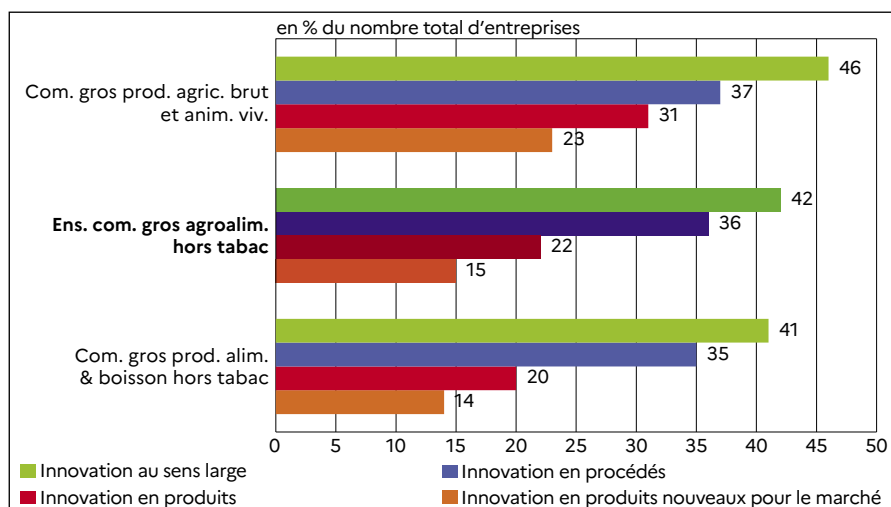
Dans les IAA, les entreprises de fabrication des autres produits alimentaires (sucre, cacao, chocolat, café, thé, condiments, plats préparés et autres) innovent le plus : 79 % d'entre elles sont concernées au sens large, et 40 % ont réalisé une innovation en produits nouveaux pour le marché (Graphique 3). La fabrication d'aliments pour animaux et la transformation et conservation de fruits et légumes sont également des secteurs innovants. Plus des trois quarts des entreprises de ce secteur d'activité ont une démarche d'innovation au sens large. Dans la transformation et conservation de fruits et légumes, deux entreprises sur trois innovent en procédés, et une sur deux en produits (Graphique 4).

Dans le commerce de gros de produits alimentaires et boissons hors tabac, 35 % des entreprises innovent en procédés, 20 % en produits et

14 % en produits nouveaux pour le marché. C'est un peu moins que dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (Graphique 5).

## Graphique 5

### Proportion de sociétés innovantes, selon le type d'innovation et le secteur entre 2016 et 2018 - Commerce de gros de produits agroalimentaires



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Lecture : entre 2016 et 2018, 37 % des entreprises du commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants ont innové en procédés.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

## Davantage d'innovations dans les entreprises exportatrices

Entre 2016 et 2018, 75 % des entreprises exportatrices des IAA ont innové au sens large, contre 55 % des entreprises non exportatrices (Tableau 1). En particulier, 42 % des entreprises exportatrices innovent en produits nouveaux pour le marché, contre 18 % des entreprises non exportatrices.

**Tableau 1**  
Proportion de sociétés innovantes entre 2016 et 2018, selon la présence à l'exportation, l'appartenance à un groupe et la taille

|  | Innovation au sens large | Innovation en produits nouveaux pour le marché | Innovation en produits | Innovation en procédés |
|--|--------------------------|--|------------------------|------------------------|
| en % du nombre total d'entreprises             |                          |  |                        |                        |
| <b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES HAC ET BOISSONS</b> |                          |  |                        |                        |
| Entreprises exportatrices                      | 75                       | 42   | 55                     | 56                     |
| Entreprises non exportatrices                  | 55                       | 18   | 30                     | 43                     |
| Entreprise appartenant à un groupe             | 77                       | 40   | 55                     | 54                     |
| Entreprise indépendante                        | 55                       | 23   | 34                     | 46                     |
| 250 salariés et plus en ETP                    | 93                       | 65   | 79                     | 75                     |
| De 50 à 249 salariés en ETP                    | 80                       | 37   | 53                     | 57                     |
| De 10 à 49 salariés en ETP                     | 58                       | 25   | 37                     | 44                     |
| <b>COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRE</b>        |                          |  |                        |                        |
| Entreprises exportatrices                      | 44                       | 15   | 21                     | 37                     |
| Entreprises non exportatrices                  | 40                       | 15   | 22                     | 35                     |
| Entreprise appartenant à un groupe             | 47                       | 10   | 22                     | 39                     |
| Entreprise indépendante                        | 37                       | 18   | 21                     | 33                     |
| 250 salariés et plus en ETP                    | 64                       | 47   | 55                     | 55                     |
| De 50 à 249 salariés en ETP                    | 57                       | 22   | 32                     | 52                     |
| De 10 à 49 salariés en ETP                     | 38                       | 13   | 19                     | 32                     |

Hac : hors artisanat commercial

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

Les entreprises appartenant à un groupe et celles de plus de 250 salariés sont également plus innovantes, quel que soit le type d'innovation.

À caractéristiques égales, la probabilité relative d'innover d'une entreprise exportatrice est 2,3 fois supérieure à celle d'une entreprise non exportatrice (Tableau 2). Celle d'une entreprise de 250 salariés ou plus est 3,6 fois supérieure à celle d'une entreprise de moins de 20 salariés.

**Tableau 2**  
Analyse économique de la propension à innover au sens large entre 2016 et 2018

| Variables                                  | Odds-ratio |
|--|------------|
| <b>Secteur d'activité</b>                  |            |
| Industries alimentaires et boissons (hac*) | 1,3        |
| Artisanat commercial                       | 0,6        |
| Autres industries manufacturières          | Ref.       |
| Commerce de gros agroalimentaire           | 0,5        |
| Autre commerce de gros                     | 0,6        |
| <b>Effectifs salariés en ETP (1)</b>       |            |
| 250 salariés et plus en ETP                | 3,6        |
| De 20 à 249 salariés en ETP                | 1,7        |
| De 10 à 19 salariés en ETP                 | Ref.       |
| <b>Appartenance à un groupe</b>            |            |
| Société appartenant à un groupe            | 1,4        |
| Société indépendante                       | Ref.       |
| <b>Société exportatrice ou non</b>         |            |
| Exportatrice                               | 2,3        |
| Non exportatrice                           | Ref.       |

\*hac : hors artisanat commercial

(1) équivalent temps plein, Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France, des secteurs de l'industrie manufacturière et du commerce de gros (divisions 10 à 33 et 46 de la NAF rév. 2)

Note de lecture : l'odds-ratio (ou rapport des cotes) de la propension à innover d'une entreprise des industries alimentaires et boissons vaut 1,3. Cela signifie que, à caractéristiques égales, la probabilité d'innover au sens large relativement à celle de ne pas innover est supérieure de 1,3 dans les industries alimentaires et boissons comparé aux autres industries manufacturières (qui est la référence de cette catégorie notée « Ref »). La cote « c » d'un événement est égale au rapport de sa probabilité « p » sur la probabilité de l'événement opposé :  $c = p / (1 - p)$ . Le rapport des cotes vise à déterminer les effets propres de chaque caractéristique par rapport à la caractéristique de référence de la catégorie, notée « Ref ».

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

## Dans les IAA, les innovations en procédés portent surtout sur la production de biens et services, le marketing et l'organisation du travail.

En ce qui concerne les innovations en procédés (cf. Définitions), 34 % des entreprises ont innové en améliorant leur processus de production, 27 % en marketing et 26 % en organisation du travail (Tableau 4). Ce type d'innovation est plus fréquent dans certains secteurs.

Plus de la moitié des entreprises du secteur de la transformation et conservation de fruits et légumes ont amélioré leur processus de production (installation de technologies de développement nouvelles ou améliorées, introduction de nouveaux équipements, procédés plus efficaces qui réduisent les besoins en énergie, etc.). Quatre entreprises sur dix dans le secteur de la fabrication de boissons ont réalisé une innovation en marketing (par exemple, première utilisation de marketing *via* e-mail, de la distribution exclusive, de la tarification variable, etc.). Et un peu moins de quatre entreprises sur dix dans le secteur des autres produits alimentaires ont amélioré leur organisation du travail (premier recours à des alliances, modification de la structure hiérarchique de prise de décision, mise en place d'un nouveau système de formation, etc.).

Dans les IAA, 44 % des entreprises ont introduit un nouveau bien entre 2016 et 2018. C'est le cas de plus de la moitié des entreprises des secteurs de la fabrication d'huiles et graisses, des autres produits alimentaires, et des produits laitiers. Ces innovations de biens consistent par exemple à introduire des ingrédients nouveaux ou de meilleure qualité (cf. Définitions).

En ce qui concerne les innovations de services, seules 12 % des entreprises des IAA ont mis en place un nouveau service au cours de la période. Cette

proportion atteint 20 % dans le secteur de la fabrication d'aliments pour animaux et 25 % dans celui du commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants. Les innovations de services consistent par exemple à améliorer l'accès des clients, à introduire pour la première fois des services accessibles par internet, ou à apporter de nouvelles formes de garantie (cf. Définitions).

## Une entreprise agroalimentaire sur deux a obtenu des financements pour innover

Entre 2016 et 2018, 54 % des entreprises des IAA ont reçu des financements, publics notamment, pour leurs activités d'innovation (Tableau 3). Ce taux est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière (58 %).

Un tiers des entreprises des IAA ont ainsi bénéficié au cours de la période de crédits d'impôts ou d'autres exonérations, près d'un quart de subventions ou de prêts subventionnés, ou encore de capitaux propres et d'emprunts.

Dans le commerce de gros, 38 % des entreprises agroalimentaires bénéficient de financements pour leurs activités d'innovation. Seules 16 % ont déclaré avoir bénéficié de subventions ou de prêts subventionnés, et 9 % de crédits d'impôts ou d'autres exonérations.

L'obtention de crédits d'impôts ou d'autres exonérations pour les activités d'innovation augmente avec la taille de l'entreprise, contrairement aux subventions et prêts subventionnés, et à l'utilisation de capitaux propres ou d'emprunts.

**Tableau 3**  
Proportion de sociétés innovantes ayant reçu un financement pour leurs activités d'innovation

|  | A reçu des financements pour les activités d'innovation | Type de financement        |                                  |  |
|--|---|----------------------------|----------------------------------|--|
|  |   | Capitaux propres, emprunts | Subventions, prêts subventionnés | Crédits d'impôts et autres exonérations fiscales et sociales |
| <b>% du nombre d'entreprises innovantes au sens large</b>                |   |                            |                                  |  |
| <b>Industries et commerce de gros agroalimentaires (1)</b>               | <b>48</b>   | <b>24</b>                  | <b>20</b>                        | <b>25</b>  |
| Industries alimentaires (hac*) et boissons                               | 54  | 24                         | 23                               | 34   |
| 250 salariés et plus en ETP  | 75  | 15                         | 20                               | 69   |
| De 50 à 249 salariés en ETP  | 57  | 21                         | 22                               | 45   |
| De 10 à 49 salariés en ETP   | 48  | 27                         | 24                               | 21   |
| <i>Industrie manufacturière</i>  | <i>58</i>   | <i>26</i>                  | <i>24</i>                        | <i>41</i>  |
| Ens. com. gros agroalim. hors tabac                                      | 38  | 25                         | 16                               | 9  |
| <i>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</i> | <i>33</i>   | <i>19</i>                  | <i>9</i>                         | <i>16</i>  |

\* hac : hors artisanat commercial

(1) hors tabac, hors artisanat commercial.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France, innovantes entre 2016 et 2018.

Lecture : entre 2016 et 2018, 48 % des industries et commerce de gros agroalimentaires innovantes au sens large ont reçu un financement pour leurs activités d'innovation. Ce soutien peut avoir pris la forme de recours aux capitaux propres, crédit impôt recherche, exonération fiscale ou sociale, subvention, prêt, avance, garantie de prêt...

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP



**Tableau 4**  
Les différentes formes d'innovation

|  | Innovations en produits            |                 | Innovations en procédés         |                                     |                            |                                     |                                |  |                                      |
|--|------------------------------------|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--|--------------------------------------|
|  | Bien nouveau                       | Service nouveau | Production de biens ou services | Logistique, distribution, livraison | Information, communication | Comptabilité, opérations admin, ... | Procédures, relations externes | Orga du travail, décision, management RH | Marketing, promotion, emballage, ... |
|  | en % du nombre total d'entreprises |                 |                                 |                                     |                            |                                     |                                |  |                                      |
| <b>Industries alimentaires (hac*) et boissons</b>                        | <b>44</b>                          | <b>12</b>       | <b>34</b>                       | <b>12</b>                           | <b>17</b>                  | <b>19</b>                           | <b>15</b>                      | <b>26</b>                                | <b>27</b>                            |
| Industries alimentaires hors artisanat commercial (a)                    | 43                                 | 11              | 34                              | 11                                  | 17                         | 19                                  | 16                             | 26                                       | 24                                   |
| Trans. & conserv. viande & prép. viande                                  | 28                                 | 6               | 28                              | 8                                   | 15                         | 21                                  | 14                             | 24                                       | 24                                   |
| Trans. & conserv. poisson, crust., etc                                   | 43                                 | 2               | 33                              | 5                                   | 13                         | 12                                  | 5                              | 23                                       | 26                                   |
| Trans. & conserv. de fruits et légumes                                   | 49                                 | 5               | 53                              | 27                                  | 34                         | 24                                  | 18                             | 29                                       | 30                                   |
| Fab. huile et graisse végétale & animale                                 | 54                                 | 15              | 18                              | 4                                   | 9                          | 15                                  | 10                             | 10                                       | 9                                    |
| Fab. de produits laitiers  | 51                                 | 13              | 30                              | 7                                   | 12                         | 26                                  | 6                              | 12                                       | 13                                   |
| Travail des grains ; fab. prod. amylacés                                 | 44                                 | 10              | 41                              | 15                                  | 28                         | 22                                  | 36                             | 30                                       | 25                                   |
| Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes                                    | 45                                 | 9               | 26                              | 7                                   | 9                          | 11                                  | 10                             | 26                                       | 20                                   |
| Fab. autres produits alimentaires  | 53                                 | 18              | 41                              | 16                                  | 22                         | 21                                  | 27                             | 37                                       | 34                                   |
| Fab. d'aliments pour animaux   | 46                                 | 20              | 39                              | 11                                  | 16                         | 11                                  | 8                              | 22                                       | 20                                   |
| Fabrication de boissons  | 50                                 | 19              | 31                              | 17                                  | 18                         | 15                                  | 13                             | 21                                       | 40                                   |
| Artisanat commercial (b)   | <b>15</b>                          | <b>10</b>       | <b>14</b>                       | <b>11</b>                           | <b>11</b>                  | <b>9</b>                            | <b>7</b>                       | <b>16</b>                                | <b>15</b>                            |
| Industries alimentaires (a+b)  | 30                                 | 10              | 25                              | 11                                  | 14                         | 15                                  | 12                             | 21                                       | 20                                   |
| <i>Industrie manufacturière</i>  | 35                                 | 15              | 30                              | 10                                  | 17                         | 16                                  | 15                             | 21                                       | 16                                   |
| <b>Ens. com. gros agroalim. hors tabac</b>                               | <b>16</b>                          | <b>13</b>       | <b>14</b>                       | <b>18</b>                           | <b>16</b>                  | <b>12</b>                           | <b>12</b>                      | <b>17</b>                                | <b>17</b>                            |
| Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.                                | 17                                 | 25              | 19                              | 15                                  | 20                         | 16                                  | 4                              | 13                                       | 16                                   |
| Com. gros prod. alim. & boisson hors tabac                               | 16                                 | 11              | 13                              | 18                                  | 16                         | 11                                  | 13                             | 18                                       | 18                                   |
| <i>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</i> | 23                                 | 17              | 13                              | 14                                  | 18                         | 17                                  | 14                             | 20                                       | 20                                   |
| <b>Industries et commerce de gros agroalimentaires (1)</b>               | <b>31</b>                          | <b>13</b>       | <b>24</b>                       | <b>15</b>                           | <b>17</b>                  | <b>15</b>                           | <b>14</b>                      | <b>22</b>                                | <b>22</b>                            |

\*hac : hors artisanat commercial

(1) hors tabac, hors artisanat commercial.

(2) ETP = équivalent temps plein.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee - traitements SSP

## Dans les IAA, une entreprise sur trois a coopéré pour innover

Près d'un tiers des entreprises des IAA ont coopéré pour innover, soit respectivement 3 et 12 points

de plus que celles de l'industrie manufacturière et du commerce de gros agroalimentaire (Tableau 5).

Lorsqu'elles atteignent un effectif d'au moins 250 salariés, la moitié des entreprises des IAA coopère pour ses

activités d'innovation ou de R&D, en particulier avec un fournisseur ou un client (45 %) et un consultant ou un laboratoire (42 %).

**Tableau 5**

**Proportion de sociétés innovantes ayant coopéré pour leurs activités d'innovation**

|  | A coopéré pour ses activités d'innovation ou de R&D | Type de partenaire      |                                |                     |                      |   |
|--|---|-------------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------|---|
|  |   | Consultant, laboratoire | Université ou organisme public | Fournisseur, client | Entreprise du groupe | Concurrente ou autre entreprise n'appartenant pas au groupe |
| <b>% du nombre d'entreprises innovantes au sens large</b>                |   |                         |                                |                     |                      |   |
| <b>Industries et commerce de gros agroalimentaires (1)</b>               | <b>27</b>   | <b>15</b>               | <b>11</b>                      | <b>20</b>           | <b>12</b>            | <b>9</b>  |
| Industries alimentaires (hac*) et boissons                               | 32  | 19                      | 13                             | 23                  | 14                   | 11  |
| 250 salariés et plus en ETP  | 52  | 42                      | 36                             | 45                  | 37                   | 19  |
| De 50 à 249 salariés en ETP  | 36  | 20                      | 14                             | 27                  | 19                   | 11  |
| De 10 à 49 salariés en ETP   | 25  | 13                      | 8                              | 16                  | 7                    | 9   |
| <i>Industrie manufacturière</i>  | 29  | 18                      | 14                             | 22                  | 13                   | 8   |
| Ens. com. gros agroalim. hors tabac                                      | 20  | 10                      | 7                              | 15                  | 8                    | 6   |
| <i>Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles</i> | 21  | 9                       | 6                              | 18                  | 10                   | 6   |

(1) hors tabac, hors artisanat commercial.

\*hac : hors artisanat commercial

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France, innovantes entre 2016 et 2018.

Lecture : entre 2016 et 2018, 27 % des industries et commerce de gros agroalimentaires innovantes au sens large ont coopéré pour leurs activités d'innovation.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

## Stratégies les plus fréquentes : qualité des produits, satisfaction des clients et recherche de nouveaux clients

Les principales stratégies citées par la très grande majorité des entreprises innovantes des IAA pour assurer leur performance économique sont par ordre décroissant la satisfaction des consommateurs ou clients (97 %), le maintien d'une qualité élevée (96 %), la recherche de nouveaux consommateurs (85 %), l'amélioration des biens et services existants (81 %), et le maintien de prix concurrentiels (73 %) (Graphique 6). Les entreprises non innovantes citent les mêmes stratégies, mais dans une moindre proportion.

Les entreprises innovantes des IAA déclarent plus fréquemment que les autres vouloir introduire de nouveaux biens et services (68 %, contre 42 % des entreprises non innovantes), et offrir une large gamme de biens ou services (63 %, contre 39 % des entreprises non innovantes).

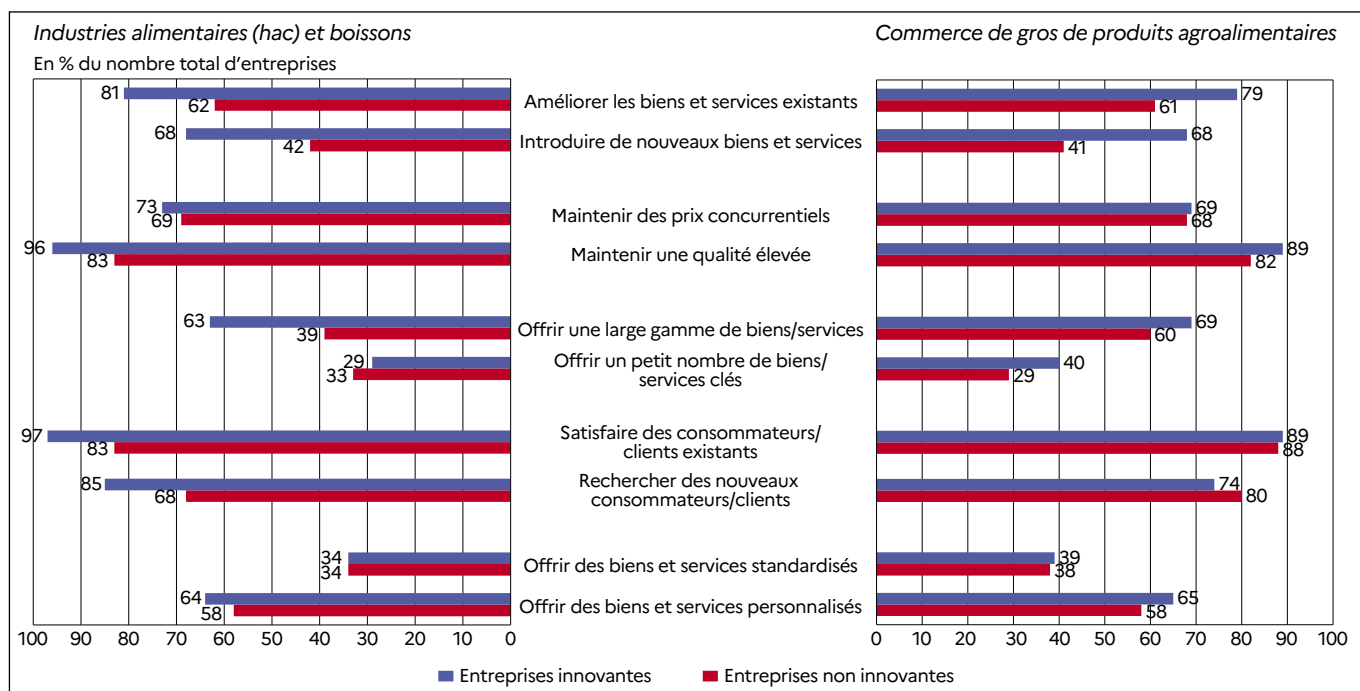
Dans le commerce de gros agroalimentaire, les stratégies les plus citées sont similaires. Les entreprises innovantes déclarent aussi plus fréquemment vouloir introduire de nouveaux biens ou services (68 %, contre 41 % des entreprises non innovantes) et améliorer les biens et services existants (79 %, contre 61 % des entreprises non innovantes) (Graphique 7).

## La législation environnementale n'a pas d'impact sur l'innovation pour une majorité d'entreprises agroalimentaires

Quelque 62 % des entreprises innovantes des IAA déclarent que la législation environnementale n'a pas eu d'effet sur leurs activités d'innovation, contre 67 % pour l'industrie manufacturière (Graphique 8). Cette législation a favorisé les activités d'innovation pour un peu moins d'une entreprise sur cinq.

Dans les IAA, la législation sur la sécurité des produits ou la protection des consommateurs a eu

## Graphiques 6 et 7 Stratégies des entreprises pour assurer leur performance économique (1)



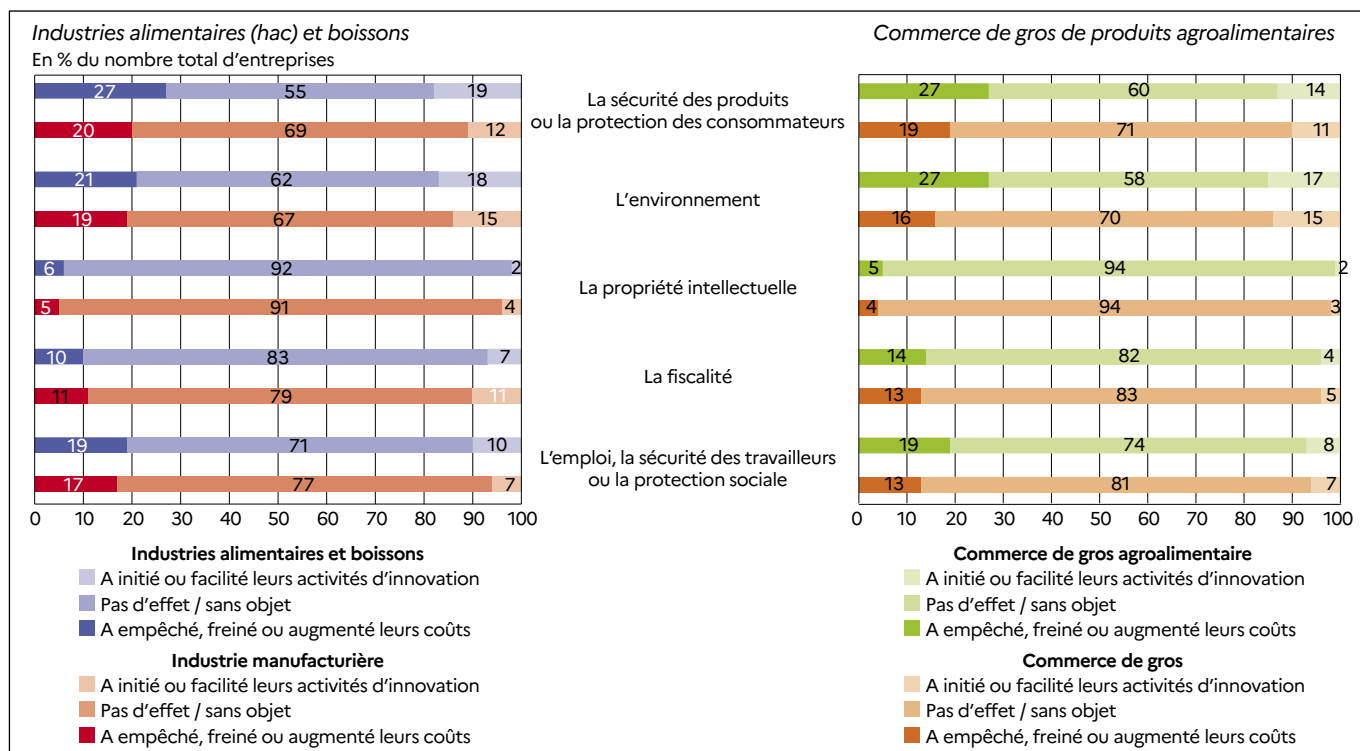
(1) Entreprises ayant répondu que la stratégie décrit « bien » ou « très bien » celles mises en œuvre par l'entreprise afin d'assurer sa performance économique

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France, innovantes.

Lecture : Entre 2016 et 2018, 81 % des entreprises innovantes des industries alimentaires et boissons, hors artisanat commercial, ont déclaré qu'« améliorer les biens et services existants » décrit bien ou très bien les stratégies mises en œuvre par l'entreprise pour assurer ses performances économiques.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

## Graphiques 8 et 9 Impact de la législation sur les activités d'innovation, entre 2016 et 2018



Lecture : 27 % des entreprises des industries agroalimentaires ont déclaré que la législation sur la sécurité des produits ou la protection des consommateurs a empêché, freiné leurs activités d'innovation ou augmenté leurs coûts.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

**un impact positif sur les activités d'innovation pour une entreprise sur cinq, et a été un frein pour plus d'une entreprise sur quatre.** L'impact de cette législation est plus important sur ce secteur que sur le reste de l'industrie manufacturière (46 % contre 32 %).

**Dans le commerce de gros agroalimentaire, la législation environnementale, comme celle pour la sécurité des aliments n'a pas eu d'effet sur les activités d'innovation pour plus de la moitié des entreprises alors qu'elle en a freiné plus d'un quart et favorisé moins d'un cinquième.** Les législations sur la propriété intellectuelle et la fiscalité ont été moins marquantes avec plus de 80 % des entreprises ne déclarant aucun impact de ces législations sur leurs activités d'innovation. Les proportions sont quasiment identiques entre le commerce de gros agroalimentaire et l'ensemble du commerce de gros.

## La France en position intermédiaire dans l'industrie alimentaire

**En intégrant l'artisanat commercial et en se limitant aux seules entreprises de 10 salariés ou plus, la proportion d'entreprises innovantes dans le secteur des industries alimentaires et boissons en France est de 51 %.** C'est moins qu'en Italie (- 10 points) et qu'en Allemagne (- 3 points), mais plus qu'au Portugal (+ 3 points) et qu'en Espagne (+ 9 points) (Graphique 10). Ces écarts ne peuvent directement s'interpréter comme des différences de propension à innover dans chaque sous-secteur d'activité, car ils peuvent aussi refléter des effets de structures concernant le type d'industries alimentaires présentes dans chacun des pays.

Le règlement européen qui encadre l'enquête CIS (cf. Sources et méthodologie) facilite la comparaison entre pays. Cependant, le contour européen des industries

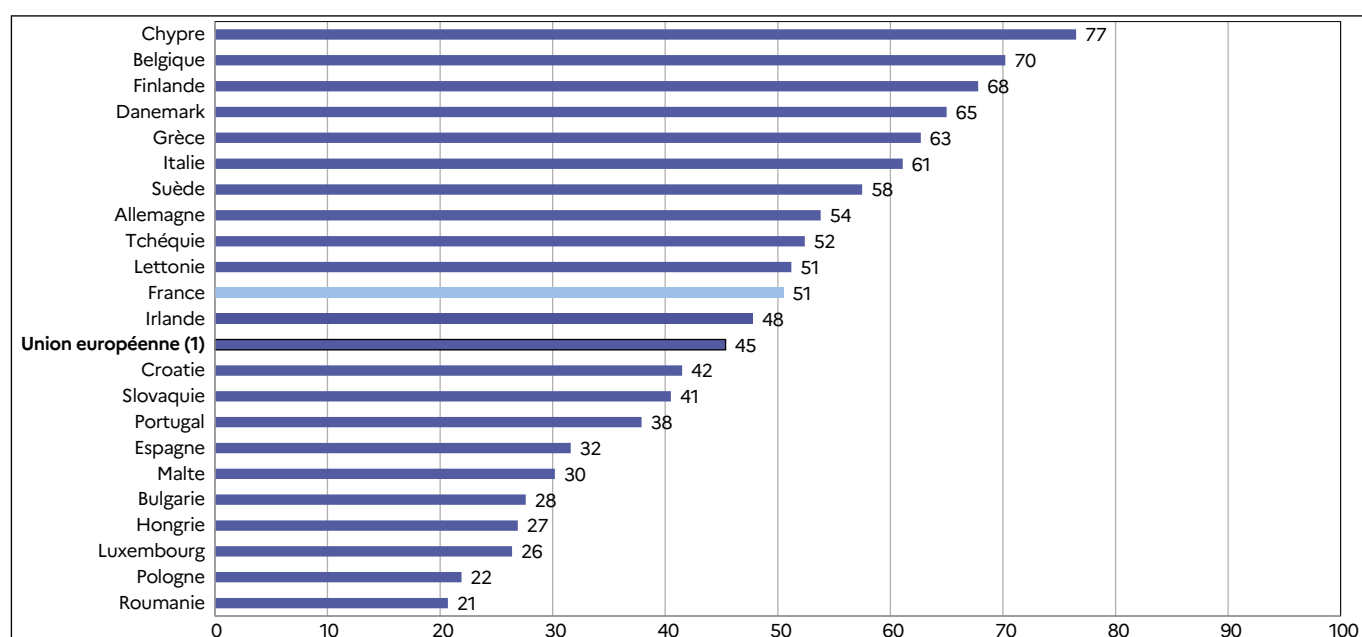
agroalimentaires inclut l'artisanat commercial (cf. Définitions). Ainsi, les « industries alimentaires » européennes prennent en compte les activités artisanales de charcuterie et de boulangerie et pâtisserie.

**En France, la démographie et les comportements des entreprises de l'artisanat commercial sont très spécifiques.** En 2018, ce secteur d'activité représente 40 200 unités légales, dont 4 600 de plus de 10 salariés. Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 14 milliards d'euros, dont 5,7 milliards pour les entreprises de plus de 10 salariés<sup>1</sup>.

**Les industries alimentaires hors artisanat commercial et boissons représentent un nombre beaucoup plus faible d'unités** (17 400 entreprises, dont 4 100 de plus de 10 salariés), mais réalisent un chiffre d'affaires hors taxes beaucoup plus important (170 milliards d'euros, dont 162 milliards pour les entreprises de plus de 10 salariés).

### Graphique 10

**Part des entreprises innovantes dans les industries alimentaires (y compris artisanat commercial) dans les pays de Union européenne(1) entre 2016 et 2018**



(1) Hors Estonie, Lituanie, Pays-Bas, Autriche, Slovaquie.

Champ : entreprises des industries alimentaires (y compris artisanat commercial) de 10 salariés et plus.

Lecture : 45 % des entreprises des industries alimentaires en Union européenne ont innové entre 2016 et 2018.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie 2018 (CIS 2018), Eurostat

1. Source : Insee – Esane - Fare 2018 à méthodologie 2018

## Le manque de personnel qualifié est le principal frein à l'innovation

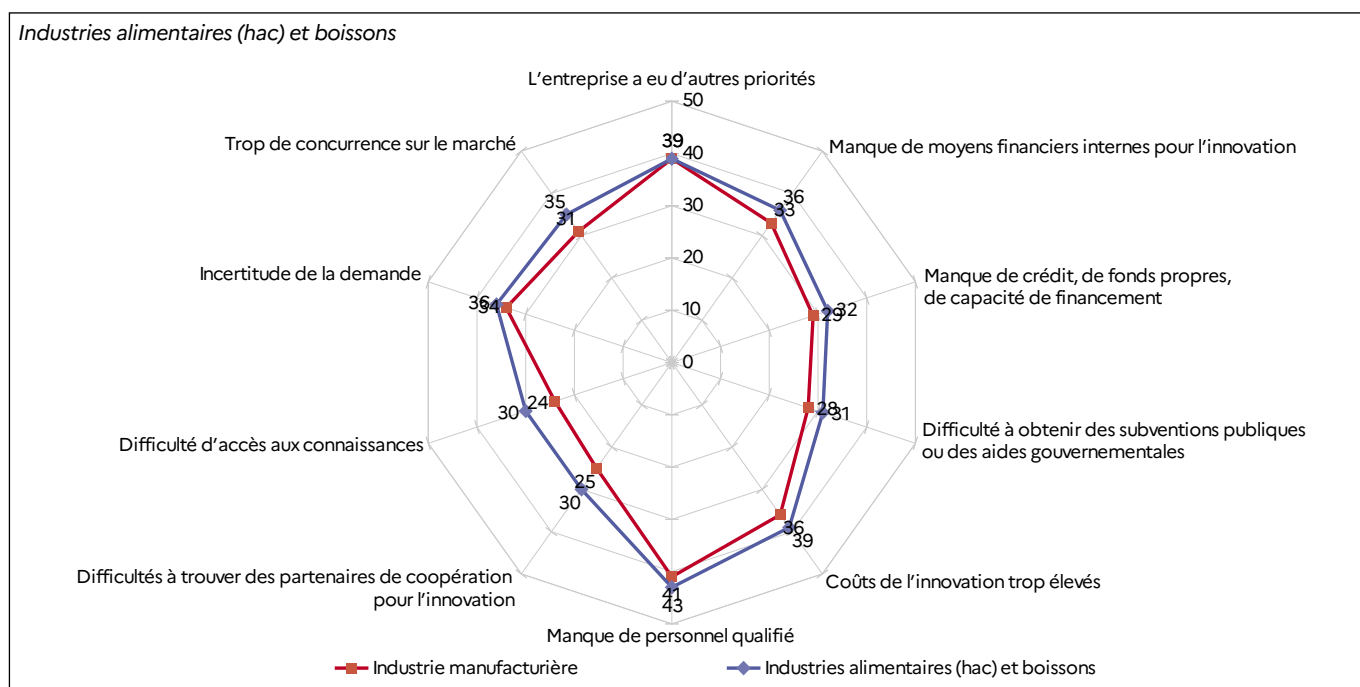
Interrogées sur les raisons de l'absence d'innovation, 43 % des

entreprises non innovantes des IAA mentionnent le manque de personnel qualifié (Graphique 11) ; puis le fait d'avoir d'autres priorités (39 %) et le coût de l'innovation, jugé trop élevé (39 %).

Les raisons les plus fréquemment invoquées par les entreprises du commerce de gros agroalimentaire sont similaires (Graphique 12).

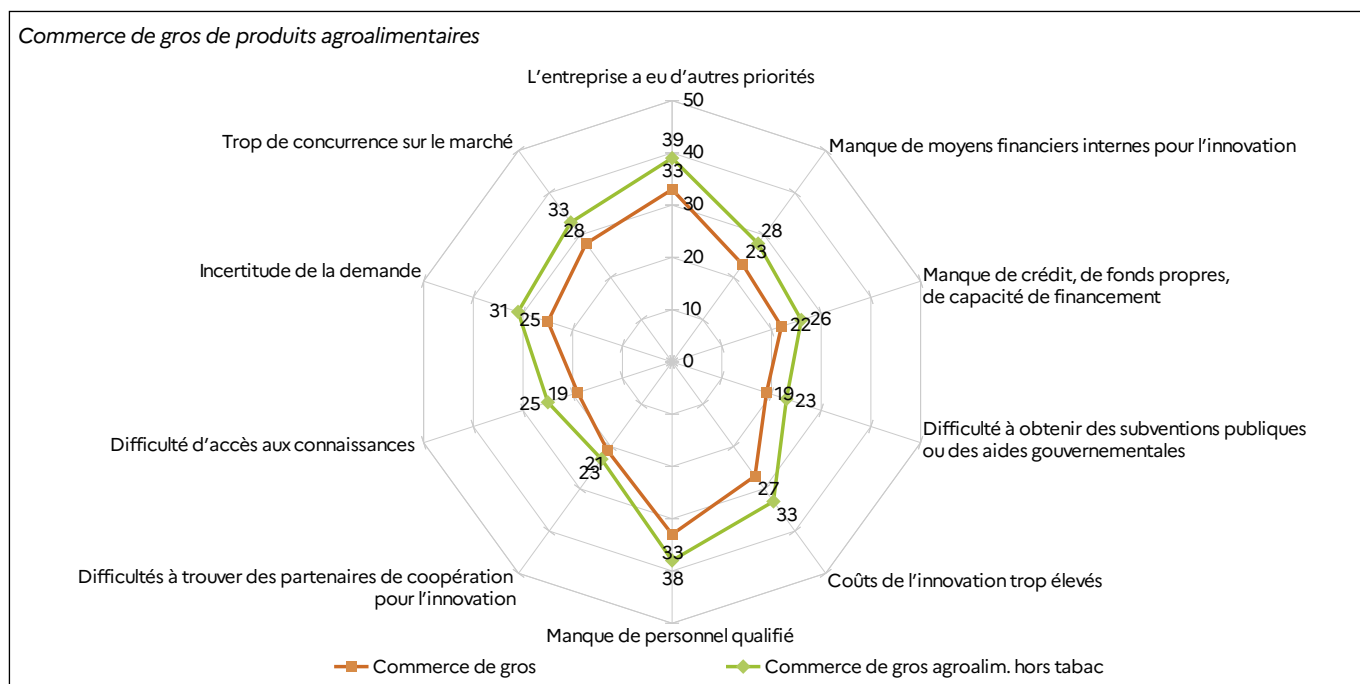
### Graphiques 11 et 12

Les raisons déclarées par les entreprises non innovantes pour expliquer l'absence d'innovation entre 2016 et 2018



hac : hors artisanat commercial

Lecture : 43 % des entreprises non innovantes des IAA ont déclaré que le manque de personnel qualifié au sein de l'entreprise a un impact moyen ou élevé sur le fait de ne pas innover.



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus implantées en France, non innovantes entre 2016 et 2018.

Lecture : 39 % des entreprises non innovantes du commerce de gros agroalimentaire ont déclaré que le fait que l'entreprise ait d'autres priorités a eu un impact moyen ou élevé sur ses activités d'innovation.

Source : Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS 2018), Insee, traitements SSP

# SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

## L'Enquête Capacité à innover et stratégie 2018

Les résultats de cette publication proviennent de l'Enquête Capacité à innover et stratégie (dite CIS, Community innovation survey), réalisée tous les deux ans à la demande d'Eurostat (règlement n° 995/2012 du 26 octobre 2012) dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

**L'enquête CIS 2018 a été conduite en France par l'Insee, entre mai et décembre 2019, et porte sur la période 2016-2018.** Elle couvre le champ des entreprises actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM, y compris Mayotte), et a été réalisée auprès de près de 20 000 entreprises.

Les unités interrogées sont les unités légales, qui correspondent à la définition « juridique » de l'entreprise. Elles appartiennent aux divisions 05 à 81 de la NACE rév.2, à l'exception des divisions 75 (vétérinaires) et des catégories juridiques 7353 (syndicats intercommunaux à vocation unique), 5195 et 6595 (unités locales de certaines banques).

**En 2018, 1 069 entreprises agroalimentaires font partie de l'échantillon :** 566 dans les industries alimentaires et boissons (hors artisanat commercial) (cf. Définitions), 198 dans l'artisanat commercial et 305 dans le commerce de gros agroalimentaire. Dans cette publication, l'industrie alimentaire et boissons, ou industrie agroalimentaire (IAA), est présentée hors artisanat commercial, excepté lorsque c'est précisé, pour les comparaisons européennes notamment.

Les principaux thèmes abordés dans l'enquête CIS 2018 sont la stratégie, la co-création, les droits de propriété intellectuelle, le type d'innovation,

la part en chiffre d'affaires des innovations de produits, les dépenses liées aux activités d'innovation (cf. Définitions), les financements, la coopération pour le développement des innovations et les facteurs expliquant l'absence d'innovation.

## Des comparaisons difficiles avec les enquêtes précédentes

Le questionnaire de l'enquête 2018 a été revu à la suite de la 4<sup>e</sup> édition du manuel d'Oslo, rédigée par les pays membres de l'OCDE (cf. Définitions), qui donne les principes directeurs proposés pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation technologique. Les éditions précédentes de l'enquête CIS se focalisaient principalement sur les entreprises innovantes. **Désormais, les questions sont posées à toutes les entreprises (innovantes et non innovantes). En outre, la définition de l'innovation a changé.** En effet, seuls deux types d'innovations sont définis (produits ou procédés, y compris organisation et marketing), contre quatre auparavant (produits, procédés, organisation, marketing). Le questionnaire a été revu et les questions sur les innovations en organisation et marketing sont désormais incluses dans la question sur les innovations en procédés. **Par ailleurs, les activités de recherche et développement (R&D) sont désormais prises en compte dans la définition des entreprises innovantes au sens large (cf. Définitions).** Cette prise en compte conduit à une hausse de 3 points du taux d'innovation de l'industrie agroalimentaire sur la période 2016-2018.

Pour que le champ soit davantage comparable avec celui de l'enquête CIS 2016, il est possible de mesurer les activités d'innovation en excluant les activités de R&D. **Sur la période 2016-2018, hors activités de R&D, la**

**part d'entreprises innovantes baisse ainsi légèrement dans les IAA** (63 % en 2016-2018 après 65 % en 2014-2016), de même que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (55 %, après 57 %). La baisse est plus forte dans le commerce de gros agroalimentaire (41 % après 50 %), comme dans le commerce de gros (44 %, après 53 %).

Néanmoins, la part d'entreprises qui ont innové en produits augmente dans les IAA (+ 12 points), comme dans le commerce de gros agroalimentaire (+ 9 points).

## Définitions

Dans cette étude, les **entreprises** sont les unités légales, en référence à la définition « juridique » de l'entreprise par opposition à la définition économique au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1044>

Les **activités d'innovation** n'aboutissent pas nécessairement à une innovation. Elles incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le *design* industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activités de recherche et développement (R&D).

L'**artisanat commercial** regroupe les entreprises ayant pour activité, non industrielle, la charcuterie, la boulangerie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie. Les sous-classes de la NAF rév. 2 correspondantes sont respectivement : 1013B, 1071B, 1071C et 1071D.



L'enquête CIS 2018 permet d'isoler les entreprises agroalimentaires de celles de l'artisanat commercial. En revanche, pour les comparaisons internationales, les données d'Eurostat sur les industries agroalimentaires intègrent l'artisanat commercial et concernent l'ensemble de la division 10 de la NAF rév. 2.

Les **entreprises agroalimentaires** couvertes par cette publication sont :

- les entreprises du secteur des **industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons**, constituées d'une part des industries alimentaires (division 10 de la NAF rév. 2 hors sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D), d'autre part de la fabrication de boissons (division 11).

- les entreprises du secteur du **commerce de gros agroalimentaire** ou commerce de gros en produits agricoles et alimentaires hors tabac, comprenant le commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462 de la NAF rév. 2) et le commerce de gros de produits alimentaires et boissons hors tabac (groupe 463 hors commerce de gros de produits à base de tabac – sous-classe 4635Z).

Une **innovation de produit** désigne l'introduction sur le marché d'un bien ou service nouveau ou amélioré qui diffère sensiblement des biens ou services proposés jusque-là par une entreprise. Les innovations de produit doivent apporter des améliorations importantes à au moins une caractéristique ou spécification de performances. Cela inclut l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou les améliorations apportées à l'expérience utilisateur ou à des fonctionnalités existantes. Les caractéristiques fonctionnelles pertinentes incluent la qualité, les spécifications techniques, la fiabilité, la durée de vie, l'efficacité économique durant l'utilisation, l'accessibilité financière,

la commodité, facilité d'utilisation et la convivialité.

L'**innovation de procédé** (ou de processus d'affaires) désigne un procédé nouveau ou amélioré pour une ou plusieurs fonction(s), qui diffère sensiblement des procédés antérieurs de l'entreprise et qu'elle a mis en œuvre. Elle touche l'ensemble des fonctions d'une entreprise. Les sept principales fonctions mises en avant dans le questionnaire CIS sont les suivantes :

- la production de biens ou services : nouvelles technologies de fabrication, nouveaux équipements, procédés plus efficaces, développement de produits assisté par ordinateur...

- la logistique, livraison ou distribution : mise en place de systèmes de suivi des marchandises, développement d'échanges automatisés avec les fournisseurs, introduction de nouveaux logiciels pour les systèmes d'achat...

- l'information et communication : développement de marques déposées pour les nouvelles lignes, première utilisation du marketing viral ou des réseaux sociaux...

- la comptabilité, tâches administratives, PGI-ERP (progiciel de gestion intégrée) : introduction de nouveaux logiciels comptables, de suivi des tâches administratives...

- l'organisation du travail, le processus de décision, le management des ressources humaines : modification de la structure hiérarchique de prise de décision, mise en place d'un nouveau système de formation...

- marketing, promotion, emballage, tarification, placement de produit, service après vente : première utilisation de systèmes de rabais tels que les cartes de fidélité...

Une société est **innovante au sens large** lorsqu'elle introduit une

innovation dans au moins une des deux catégories d'innovations possibles (produits ou procédés), lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits, en procédés ou dans des activités de R&D.

Le **manuel d'Oslo** sur la mesure des activités scientifiques et technologiques, rédigé sous l'autorité de l'OCDE, est la principale source internationale des principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'innovation. La quatrième et dernière édition du manuel date de 2018.

La **NAF rév. 2** est la nomenclature d'activités française révisée 2, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La NAF rév. 2 a une structure arborescente à 5 niveaux emboîtés :

- Niveau 1 : 21 sections, communes à la NAF, à la NACE1 (nomenclature d'activités européenne) et à la CITI.2 (nomenclature d'activités internationale).

- Niveau 2 : 88 divisions, communes à la NAF, à la NACE et à la CITI.

- Niveau 3 : 272 groupes communs à la NAF et à la NACE.

- Niveau 4 : 615 classes, communes à la NAF et à la NACE (niveau le plus détaillé de la NACE).

- Niveau 5 : 732 sous-classes françaises.

Pour en savoir plus : consulter le site de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>

La **Recherche et Développement (R&D)** comprend les activités ayant pour but d'augmenter les connaissances - y compris les connaissances sur l'humanité, la culture ou la société – ou développer de nouvelles applications basées sur les connaissances.

# POUR EN SAVOIR PLUS

Laurence Gaudé, « L'innovation dans les entreprises agroalimentaires »  
Agreste Les Dossiers, n° 2019-3,  
juin 2019  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos1903/detail/>

Sandrine Firquet, « Le numérique stimule l'innovation dans le secteur tertiaire »  
Insee Première n° 1811, août 2020  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4644935>

« L'innovation dans les sociétés en 2018 »  
Insee Résultats, août 2020  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4637870>

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost  
Composition : Desk ([www.desk53.com.fr](http://www.desk53.com.fr))  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 0246-1803 (en ligne)  
© Agreste 2022





[agreste.agriculture.gouv.fr](https://agreste.agriculture.gouv.fr)

[AGRICULTURE.GOUV.FR](https://agriculture.gouv.fr)



[ALIMENTATION.GOUV.FR](https://alimentation.gouv.fr)

